

Récapitulatif de votre démarche en ligne

Le 10/04/2025 à 17:31:20, vous avez effectué une demande d'aide au logement.

Vous êtes allocataire de Caf du Rhône.

➤ Votre profil

MME HAFSA MOUMNI

Né(e) le 13/11/2002

Nationalité : Autre que Européenne ou Suisse

Mon numéro de sécurité sociale : 202119935026325

Votre adresse

APPART 301 ETAGE 3
19 RUE DES CHARMETTES
69100 VILLEURBANNE
FRANCE

Code INSEE: 69266

➤ Vous êtes locataire et payez un loyer pour votre résidence principale

Date d'entrée dans les lieux : 06/03/2025

Vous n'êtes pas rattaché(e) fiscalement à vos parents

Vous n'êtes pas en colocation

Le logement n'appartient ni à vos ascendants, ni à vos descendants, ni à

vous-même

Vous êtes titulaire du bail

Votre logement

Votre logement est un studio, un appartement ou une maison

Surface de votre logement : 17 m²

Votre logement est meublé

Montant du loyer charges comprises : 515,00 €

Date de début du contrat de location ou du bail : 06/03/2025

Mois du premier loyer payé: 03/2025

Votre logement répond aux critères de décence

Nature de votre bailleur

Vous payez votre loyer à un particulier

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (L.262-46 du Code de l'action sociale et des familles - Article 441.1 du code Pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique et aux libertés, s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf

PAGE 1/2

NDWEB 10/04/2025 17:31

MAT 5083096 IDX 6093100 S 698



did.ww-0480.55002



Récapitulatif de votre démarche en ligne

Votre bailleur réside en France

Votre bailleur

Bailleur recherché et trouvé : ANGIE BROUSSE 145 Rue DES BARRONIERES 01700 BEYNOST FRANCE

Informations complémentaires

Vous ne mettez pas en sous-location une partie de votre logement Vous n'occupez pas d'autre logement

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (L.262-46 du Code de l'action sociale et des familles - Article 441.1 du code Pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique et aux libertés, s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf

NDWEB 10/04/2025 17:31

PAGE 2/2

MAT 5083096 IDX 6093100 S 698

